



Limited Residential & Commercial Warranty for Rigid Core Luxury Vinyl Plank Floors

Congratulations on purchasing your Rigid Core Luxury Vinyl Plank Flooring. All Villa Barcelona Rigid Core Floors are manufactured under the strictest quality controls. We hope you will enjoy your new floor.



Products and Coverage

Villa Barcelona is pleased to offer you the following Residential Warranty when installed following recommended installation guidelines and complying with floor maintenance procedures within your home. This residential warranty is extended to the original purchaser only and this warranty is **NOT** transferable to subsequent owners. The warranty applies strictly to residential and light commercial environments (business offices only).



Manufacturing Defects – Limited Lifetime

Villa Barcelona Floors warrants the Rigid Core flooring product to be free of manufacturing defects under normal use and maintenance when installed properly and maintained properly as outlined in the [Care and Maintenance Guidelines](#). The warranty additionally covers delamination and wear thru of the surface wear layer.



Limited Lifetime Warranty – Residential (Wear Layer) & Light Commercial* – 10 Years

- **Residential Warranty – Lifetime:** Manufacturer warrants to the original purchaser only that the wear layer will not wear through to the decorative print film under normal use provided the care and maintenance guidelines are followed.
- **Light Commercial Warranty – 10 Years:** Light Commercial applies to offices, common areas in Multi-unit/family or commercial spaces not subject to heavy traffic use.



Pre-Installation Warranty

Villa Barcelona Floors products are manufactured to the highest quality standards. However, it is the responsibility of the owner and installer to inspect each plank for quality, color, and finish before

installation. This warranty does not cover materials with visible defects once they are installed. Please immediately contact place of purchase if you are not satisfied with the material before cutting and installing the material. Manufacturer is not responsible for claims for flooring installed with visual or physical defects. Material damaged during shipping is not covered and should be filed as a shipping damage claim with the shipping company.



Installation

This Limited Warranty covers material only when the material is installed according to the Published and current installation guidelines. In addition, Villa Barcelona Floors reserves the right to repair or replace the affected area only in the event of a warranty claim. The owner is responsible to clear, at their own expense, any items placed over/on the affected flooring subsequent to the original installation. Upon completion of the repairs/replacement this Limited Warranty shall remain in effect with respect to such floor.



Terms for Warranty

If a defect covered by this limited warranty is found and reported within the warranty period to place of purchase, Villa Barcelona Floors will supply new flooring of similar color, style, pattern and quality to replace/repair the defective area. Additionally, if the floor was professionally installed Evolutions will pay reasonable labor to replace the defective area.

First two years of warranty period: labor reimbursed at 50% of reasonable and customary charges not to exceed our pre-determined labor limits. After 2 years no labor is reimbursed.

These limited warranties do not include the removal or replacement of cabinets, fixtures, retail markups, installation or labor provided by others or supplemental costs, including but not limited to painting, cleaning, plumbing, relocation during the repair process such as hotel, meals, or moving and storage of furniture.

Manufacturer reserves the right to request samples for review, conduct an onsite inspection if needed along with photographs or additional information to determine the nature or cause of the claim.



Exclusions

The following are not covered by the Limited Warranty:

- Damage due to improper installation or maintenance, improper cleaning products, after market polish or waxes.
- Man-made or natural disasters including, but not limited to, leaking or broken plumbing, fire, flood, earthquake, or standing water during or after construction.
- Damage caused by spills, stains, scuffs and or scratches, abrasive cleaners.
- Damage caused by use of steam mops or vacuum beater bars, improper floor protectors, rolling loads, caster wheel chairs or furniture with improper floor protectors. Cuts or indentations from sharp objects, heavy point loads, spiked heel shoes or pet claws.
- Staining due to asphalt or rubber mats.

- Changes in color or gloss due to exposure from UV light/sunlight. Loss of gloss due to normal wear.
 - Exterior application.
 - Minor shading, color or texture differences between samples or printed material, photographs and delivered product.
 - Construction traffic abuse to the surface of the flooring.
-



Warranty Owner

This Limited Warranty applies only to the original purchaser, not to any subsequent homeowner and is not transferable



Additional Terms of the Warranty

The foregoing sets forth our sole obligations and liability under the Warranty. The Warranty is an exclusive remedy and is in lieu of all other express and/or statutory warranties. We disclaim all warranties not expressly set for the above.



To File a Claim

If you need to file a claim under the Warranty Program, you must first contact place of purchase within 3 months of experiencing a problem.

A written notice of claim must be filed within the warranty coverage period. Information verifying date of purchase, identity of the original purchaser, and invoices as proof of purchase will be required. You must provide a copy of the invoice showing where and when you purchased your flooring. Homeowners who purchased a home with the flooring installed by the builder must show their product/flooring selection request from the builder. The floor must have been purchased from an authorized retail location and entirely paid for.

Any action or proceeding in any way relating to or arising out of the warranties set forth herein shall be exclusively governed by the laws of the State of California. Exclusive Jurisdiction and venue of any such action or proceeding shall be vested in the San Mateo Superior Court, State of California or in the United States District Court, Northern District of California. You, the purchaser, irrevocably waive any objections you now have or may hereafter have to the convenience or propriety of this venue.



Garantie résidentielle et commerciale limitée pour les revêtements de sol en planches en vinyle de luxe à âme rigide

Félicitations pour votre achat de revêtement de sol en planches en vinyle de luxe à âme rigide. Tous les revêtements de sol à âme rigide Villa Barcelona sont fabriqués avec la plus grande rigueur en matière de qualité. Nous espérons que vous aimerez votre nouveau plancher.



Produits et couverture de la garantie

Villa Barcelona a le plaisir de vous offrir la garantie résidentielle suivante lorsque l'installation des produits est effectuée selon les directives d'installation recommandées et que les procédures d'entretien du revêtement de sol sont respectées. Cette garantie résidentielle n'est accordée qu'à l'acheteur initial et n'est PAS transférable aux propriétaires subséquents. La garantie s'applique strictement aux environnements résidentiels et aux usages commerciaux légers (bureaux uniquement).



Défauts de fabrication : garantie à vie limitée

Villa Barcelona garantit que le revêtement de sol en composite pierre-plastique est exempt de défauts de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien lorsqu'il est installé correctement et entretenu conformément aux directives de soins et d'entretien. La garantie couvre en outre la délamination et l'usure des surfaces.



Garantie à vie limitée pour une utilisation résidentielle (couche d'usure) et garantie de 10 ans pour une utilisation commerciale légère*

- **Garantie résidentielle (à vie) :** le fabricant garantit à l'acheteur initial uniquement que la couche d'usure ne s'usera pas jusqu'à la pellicule d'impression décorative dans des conditions normales d'utilisation, à condition que les soins et l'entretien soient effectués de manière appropriée.
- **Garantie pour une utilisation commerciale légère (10 ans) :** le terme « utilisation commerciale légère » fait référence aux bureaux et aux aires communes des immeubles résidentiels et commerciaux à faible circulation.



Garantie avant l'installation

Les revêtements de sol de Villa Barcelona sont fabriqués selon les normes de qualité les plus élevées. Cependant, il est de la responsabilité du propriétaire et de l'installateur d'inspecter chaque planche avant l'installation, afin d'en vérifier la qualité, la couleur et le fini.

La présente garantie ne couvre pas les produits qui ont des défauts visibles une fois qu'ils sont installés.

Veillez communiquer sans délai avec le lieu d'achat si vous n'êtes pas satisfait de la qualité de vos planches, et ce, avant de les couper et de les installer. Le fabricant n'est pas lié par des réclamations relatives à des revêtements de sol installés avec des défauts apparents ou physiques. Les produits endommagés pendant l'expédition ne sont pas couverts par la garantie. Vous devez déposer une demande en dommages-intérêts auprès de la compagnie de transport.



Installation

La présente garantie limitée ne s'applique aux produits que s'ils sont installés conformément aux directives d'installation actuellement en vigueur. En outre, en cas de réclamation, Villa Barcelona se réserve le droit de réparer ou de remplacer uniquement la zone affectée. Le propriétaire est tenu de déplacer, à ses propres frais, tous les articles placés sur la partie de revêtement de sol affectée ou au-dessus de celle-ci après l'installation initiale. Une fois les réparations ou les remplacements terminés, la présente garantie limitée s'appliquera à la nouvelle partie de revêtement.



Modalités de la garantie

Si un défaut couvert par cette garantie limitée est constaté et signalé au lieu d'achat pendant la période de garantie, Villa Barcelona fournira un nouveau revêtement de sol de couleur, de style, de motif et de qualité similaires pour remplacer ou réparer la zone défectueuse. De plus, si le revêtement a été posé par un professionnel, Evolutions paiera des frais de main-d'œuvre raisonnables pour remplacer la zone défectueuse.

Pendant les deux premières années de la garantie, la main-d'œuvre est remboursée à 50 % pour les frais habituels et raisonnables qui ne dépassent pas nos limites prédéterminées en la matière. Après deux ans, la main-d'œuvre n'est pas remboursée.

Cette garantie limitée ne couvre pas le retrait ou le remplacement d'armoires et d'accessoires fixes, la majoration des prix de détail, l'installation ou la main-d'œuvre fournie par des non professionnels et les frais supplémentaires associés notamment à la peinture, au nettoyage, à la plomberie, au relogement pendant le processus de réparation (comme l'hébergement et les repas) ainsi qu'au transport et à l'entreposage de meubles.

Le fabricant se réserve le droit, au besoin, d'effectuer une inspection sur place ou de demander des échantillons pour analyse, des photographies ou des renseignements supplémentaires afin de déterminer la nature ou la cause de la réclamation.



Exclusions

Les éléments suivants ne sont pas couverts par la garantie limitée :

- Les dommages dus à une installation ou un entretien inadéquats, à des produits de nettoyage inadéquats, à un polissage après-vente ou à l'utilisation de cires;

- Les catastrophes d'origine humaine ou naturelle, y compris, sans toutefois s'y limiter, les fuites et les bris de tuyauterie, les incendies, les inondations, les tremblements de terre et l'accumulation d'eau durant ou après les travaux de construction;
- Les dommages causés par des déversements, des taches, des éraflures ou des rayures, ou par l'utilisation de produits nettoyants abrasifs;
- Les dommages causés par l'utilisation d'une vadrouille à vapeur ou par la brosse batteuse d'un aspirateur, par des protecteurs de plancher inadéquats, par des charges roulantes, par des chaises à roulettes ou par des meubles avec des protecteurs de plancher inadéquats, et les égratignures ou les marques causées par des objets tranchants, par des charges lourdes et pointues, par des chaussures à talons hauts ou par des griffes d'animaux domestiques;
- Les taches causées par des tapis en asphalte ou en caoutchouc;
- Les changements de couleur ou de lustre dus à l'exposition à la lumière UV ou au soleil et la ternissure liée à l'usure normale;
- Les dommages causés par une utilisation à l'extérieur;
- Les différences mineures d'ombrage, de couleur ou de texture entre le produit reçu et les échantillons, le matériel imprimé ou les photographies du produit;
- Les dommages causés par une circulation abusive pendant les travaux de construction sur la surface du revêtement de sol.



Titulaire de la garantie

La présente garantie limitée est valable uniquement pour l'acheteur initial, et non pour les propriétaires subséquents.

Elle n'est pas transférable.



Autres modalités de la garantie

Ce qui précède définit nos seules obligations et responsabilités en vertu de la présente garantie. Cette garantie constitue le seul et unique recours du client et remplace toute autre garantie explicite ou prévue par la loi. Nous déclinons toute garantie non expressément énoncée pour les situations définies précédemment.



Procédure de réclamation

Si vous devez déposer une réclamation dans le cadre de notre garantie, vous devez d'abord communiquer avec le lieu d'achat dans les trois mois suivant l'apparition du problème.

Vous devrez nous faire parvenir une demande de réclamation par écrit au cours de la période couverte par la garantie. Vous devrez inclure des preuves d'achat, comme des renseignements permettant de vérifier la date d'achat et l'identité de l'acheteur initial, ainsi que des factures pertinentes. Vous devrez également présenter une copie de la facture indiquant le moment et l'endroit où vous avez acheté le revêtement de sol. Les propriétaires qui ont acheté une maison dans laquelle le revêtement de sol a été installé par le constructeur doivent montrer la demande de sélection du produit de revêtement de sol qu'ils ont faite auprès du constructeur. Le revêtement de sol doit avoir été acheté auprès d'un magasin autorisé et être

entièrement payé.

Toute action ou tout recours lié de quelque manière que ce soit aux garanties énoncées dans les présentes ou découlant de celles-ci doit être régi exclusivement par les lois de l'État de la Californie, sous l'autorité de la Cour supérieure de Californie, dans le comté de San Mateo, ou de la Cour fédérale américaine du district nord de la Californie, au lieu désigné par celle-ci. À titre d'acheteur, vous renoncez irrévocablement à toute objection présente ou future que vous pourriez avoir concernant la commodité ou la convenance de ce lieu.